



Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (2016-2021)

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Pour tout renseignement

 N° Vert 0 805 030 043



L'OPAH, les objectifs

Conduite depuis 2016 par Vienne Condrieu Agglomération, pour une durée de 3 ans, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été prorogée de deux ans supplémentaires, traduisant la volonté de poursuivre une politique volontariste et incitative de l'Agglo pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

Les aides de ce programme d'amélioration de l'Habitat s'articulent autour de trois priorités :

- 1 Améliorer la qualité énergétique des logements
- 2 Lutter contre l'habitat dégradé
- 3 Adapter les logements des personnes âgées et/ou handicapées

L'objectif est d'aider à réhabiliter 365 logements entre 2016 et 2021.

Plus de 3,5 millions d'euros de subventions de l'Anah, de l'État et de l'Agglo seront versés aux propriétaires dans le cadre de cette opération. Un soutien technique et administratif est proposé aux habitants des communes suivantes : Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Arej, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne et Villette-de-Vienne.

L'OPAH, quels travaux peuvent être subventionnés ?



Les travaux d'économie d'énergie

Isolation thermique, remplacement des menuiseries, amélioration ou changement du mode de chauffage, etc.



La lutte contre l'habitat indigne

Travaux lourds visant à résoudre une dégradation importante du logement (réfection de la toiture, des planchers, mise aux normes électriques, etc.).



L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap

Pose de rampe, installation de monte-escalier, dépose de la baignoire pour installer une douche à l'italienne ou un bac extra plat.



L'OPAH, quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Le logement doit :

- être achevé depuis au moins 15 ans (dérogation possible pour les travaux d'adaptation liés au handicap)
- être situé dans les communes de l'Agglo suivantes :
Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Arey, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne et Villette-de-Vienne

Les travaux doivent :

- être réalisés intégralement par des professionnels du bâtiment ; les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique devront être réservés à l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Ne commencez pas vos travaux avant le dépôt des dossiers auprès des organismes financeurs et de la réception de l'autorisation de travaux

Vous êtes propriétaire occupant



Les subventions varient en fonction de vos ressources et des travaux envisagés (aides de l'Anah jusqu'à 50 % du coût des travaux).

Vous êtes propriétaire bailleur



Les subventions varient selon l'état du logement avant travaux, selon les travaux envisagés et enfin selon le loyer pratiqué après travaux. Le projet devra permettre d'atteindre l'étiquette énergétique D.



L'étiquette énergie

Elle note les logements en fonction de leur performance énergétique, c'est-à-dire de la quantité d'énergie qu'ils consomment en un an.

La lettre A est attribuée aux logements les plus performants. Elle signale une consommation en énergie inférieure à 50 kWh/m²/an.

La lettre D est attribuée aux logements qui consomment entre 150 et 230 kWh/m²/an, ce qui correspond à une performance énergétique correcte.

La lettre G désigne les habitations les plus énergivores, celles dont la consommation atteint plus de 450 kWh/m²/an.

Contacter SOLIHA Isère Savoie, l'équipe d'animation mandatée par Vienne Condrieu Agglomération

 N° Vert 0 805 030 043

(Appel gratuit depuis un poste fixe)
E-mail : vienne-condrieu-agglomeration@solihha.fr

Permanences tous les mercredis après-midi de 14h à 16h
dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
30 avenue Général-Leclerc, 38200 Vienne

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition pour
contacter SOLIHA

Si votre projet est éligible, l'équipe de SOLIHA
se déplacera gratuitement à votre domicile pour :

- Préciser avec vous, votre projet de travaux
- Réaliser les diagnostics nécessaires
(thermique ou autonomie)
- Monter vos dossiers de demandes de subventions
- Vous accompagner tout au long de votre projet

————— Avec le soutien de —————

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT


Agence
nationale
de l'habitat




Habiter
Mieux
Une aide de l'État pour
un logement économique
et écologique